26e ANNEE N° 2233 PARAIT LE SAMEDI 30 JUILLET 1910

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, *Place de la Mairie*, SISTERON.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

Le Conseil Supérieur de la Magistrature

D'un article de M. DE MONZIE, député, paru dans la *GRANDE REVUE* du 25 juillet 1910.

M. Barthou, ministre de la Justice, vient d'organiser l'inspection de la magistrature. Les magistrats français, qui jusqu'ici étaient surveillés, seront désormais inspectés. L'inspection des services judiciaires n'existait pas encore. Théoriquement, elle aurait dû être pratiquée dans chaque Cour d'appel par le procureur général, comme l'inspection des services scolaires est ou devrait être pratiquée, dans chaque ressort académique, par le recteur. En fait, les procureurs généraux ont toujours administré leur ressort sans le visiter ; ils ont toujours été renseignés sur le fonctionnement des parquets et des tribunaux par les rapports de leurs substituts. Il fallait un scandale bien caractérisé et tout à fait public, pour que le procureur général se décidât à entreprendre un voyage d'informations dans un chef-lieu d'arrondissement voisin. Même quand le garde des Sceaux daignait s'enquérir de l'état de telle ou telle circonscription judiciaire, le procureur général se contentait d'exiger des explications écrites et de les transmettre avec un judicieux commentaire. La correspondance des parquets généraux avec la chancellerie et avec les parquets se multipliait sans que la chancellerie fût mieux renseignée ni les parquets mieux surveillés.

C'est à ces errements que M. Barthou a voulu mettre un terme. Peut-être a-t-il voulu, en même temps, donner aux magistrats l'impression que leur travaux seraient suivis avec plus d'attention et plus de curiosité. Peut-être a-t-il voulu préparer la réforme judiciaire par une étude complète et détaillée de notre géographie judiciaire, que les inspecteurs de la magistrature seraient en mesure de faire au cours de leur tournées annuelles. De toutes manières, l'idée est heureuse et l'innovation profitable.

Les Limites du Droit de Grève

Tout droit est corrélatif d'un devoir.

Les ouvriers et employés ont le droit de grève, mais ils ont le devoir de n'en user que dans certaines conditions et certaines limites. Ces conditions et ces limites sont posées par le droit d'autrui, par l'intérêt général et les nécessités sociales ; elles ne sont pas précisées par les lois, ou celles-ci ne sont pas appliquées, ce qui arrive souvent.

On a fréquemment prétendu que les travailleurs ont le droit de se mettre en grève quand il leur plait, pour une raison quelconque ; ou même sans raison aucune, que ce droit est absolu ; qu'il peut-être exercé en dehors et à l'encontre de toutes considérations individuelles ou collectives étrangères aux prétentions des intéressés directs.

La grève, surtout celle des grandes corporations chargées de services publics, est une atteinte aux droits de tous. Quand elle se borne aux quelques centaines d'ouvriers et employés d'un corps de métier d'importance secondaire, le public y demeure à peu près indifférent, bien qu'en fin de compte il soit appelé à en faire les frais. Il s'agit ordinairement d'une réduction des heures de travail et d'une augmentation de salaire. Si les ouvriers l'emportent, le prix de revient de l'article produit s'accroît et l'industriel majore le prix d'autant : le consommateur paie.

Mais les grèves qui intéressent des services publics, qui interrompent le commerce, les transports, les communications de toutes sortes, qui suspendent l'activité du corps social et en immobilisent les rouages, prennent un caractère spécial. Ceux qui les fomentent attentent au bien-être général dans le but de favoriser leurs intérêts particuliers et les intérêts de leur groupement.

Peut-on affirmer qu'ils en aient le droit ? N'abusent-ils pas de la faculté que la loi leur donne de se mettre en grève, comme les anarchistes abusent de la liberté que la loi leur reconnait ? N'y a-t-il pas lieu de distinguer entre la grève qui n'atteint directement que des intérêts particuliers et celle qui menace les intérêts généraux.

Mais qui fera cette distinction et qui l'imposera ? Le *Journal des Economistes* vient de publier sur ce sujet une étude : *Les limites du droit de grève*, dont l'auteur, M. Feely, est président de l'Université de droit de Boston. Pour lui, la grève n'est admissible, en tant qu'exercice d'un droit, que quand elle a un objet « justifiable » ou légitime ; et ce n'est pas le cas quand elle se propose : de créer un monopole professionnel ; de fermer un marché ou d'en maintenir la fermeture ; de faire simplement acte de solidarité envers d'autres groupements ; d'obtenir le renvoi d'un ouvrier, parce qu'il n'appartient pas au Syndicat ou à l'union ; de forcer un tiers à violer un contrat ; de soustraire le groupement à une obligation qu'il a prise ; de contraindre la direction d'une exploitation à frapper un employé d'une amende pour le forcer à participer à la grève ; de contraindre l'employeur à accepter des règles d'arbitrage posées par le syndicat ; d'empêcher le patron d'accéder librement au marché du travail libre.

Diverses cours des Etats-Unis, et notamment celle de Massachusetts, ont établi ces régles, en se basant sur le principe « que le droit de chaque individu peut être considéré comme finissant là où commence le droit d'un autre. « Refuser à un homme le droit au travail, et, par conséquent, le droit de disposer de son travail, c'est lui refuser le droit de vivre ; et c'est une atteinte non pas seulement à l'individu, mais au bien public.

D'où vient que l'intérêt public, en matière de grève, n'est pas légalement protégé comme l'est l'intérêt public de l'individu ou du groupe ?

« Le droit du corps politique à sauvegarder sa sécurité collective, conclut M. Feely, est le droit le plus élevé qu'on puisse concevoir. Pourquoi l'action concertée de grands groupements d'hommes tirant leurs revenus du public, action qui tend directement à causer un dommage public, ne serait-elle pas surbordonnée au droit suprême du corps politique de garantir sa propre sécurité ? Pourquoi protéger les droits inférieurs et soumettre aux attaques illimitées le droit suprême ? »

M. Feely préconise l'institution de tribunaux spéciaux auxquels seraient déférés les conflits par la voie de l'arbitrage obligatoire. Mais, à leur défaut, les tribunaux ordinaires devraient intervenir. Chaque fois que l'intérêt public serait en cause, ils prononceraient sur la légalité des prétentions en présence, et s'ils jugeaient que la grève est de nature à mettre en danger la sécurité publique ou le bien être généralis, l'interdiraient au nom de la loi.

Une telle procédure pourrait atteindre le but aux Etats-Unis, où l'on sait appliquer les lois ; mais nous doutons de son succès en France, où les syndicats amateurs de grève refuseraient de se soumettre à l'arbitrage obligatoire et où le gouvernement est toujours prêt à céder à leur pression ou devant leurs menaces.

(*L'Informateur Parlementaire*)

La Question des Cheminots

UNE MISE AU POINT

Une agitation, qui n'est encore qu'à fleur de peau, mais que des meneurs cherchent à rendre plus profonde, se manifeste en ce moment dans le personnel des chemins de fer.

Si ces excitations étaient écoutées, la grève infiniment peu probable, pourrait ne pas devenir impossible. Il y a quelques années, il eût été ridicule d'en prévoir l'évantualité et les agents eux-mêmes, conscient de leurs situation de tout point privilégiée et justement réputés pour leur sentiment du devoir, étaient bien à l'abri d'une tentation aussi folle.

Comment donc aujourd'hui, chez quelques-uns au moins, cette tentation pourrait-elle avoir prise ? Le rachat de l'Ouest, la loi du 21 Juillet 1909 sur les retraites ont fourni des prétextes à quelques meneurs pour provoquer des illusions, des convoitises, des exigences déraisonnables. Cette impression s'est propagée qu'il suffisait de crier très fort pour être écouté et du gouvernement et du Parlement ; qu'on pouvait compter indéfiniment sur les surenchères parlementaires et sur les pouvoirs publics.

Une partie du personnel, la moins nombreuse, mais la plus bruyante, n'a plus l'exacte notion de sa condition privilégiée. Il n'est point d'année cependant où les agents ne bénéficient de quelques améliorations, mais quelques-uns d'entre eux ne veulent pas s'en rendre compte, bien plus, ils le contestent, et finiraient, si les choses n'étaient pas mises au point, par troubler là dessus la conscience des camarades et le jugement même de l'opinion.

Pourtant, quel est le patron qui, mieux que les Compagnies, sait comprendre et pratiquer le devoir social envers ses employés ? Peut-être cette compréhension et cette pratique demeurent-elles trop discrètes ? La trace, pas assez profonde, pas assez connue, en est marquée dans les rapports annuels destinés aux actionnaires ; parmi ceux-ci eux-mêmes, combien en est il qui les lisent ? Combien qui les savent ? Ce personnel ne prend pas une connaissance d'ensemble des améliorations particulières successivement consenties ; le public, lui aussi, reste mal informé ; or, le meilleur moyen d'éviter tout conflit sérieux est désormais d'instruire l'opinion publique, de la faire juge.

Le peu que sait le public suffit à lui prouver que le personnel des chemins de fer bénéficie de multiples avantages et que les entrées dans les Compagnies sont légitimement disputées. Ni dans l'industrie privée, ni dans les industries de l'Etat, on ne trouverait à beaucoup près, un tel ensemble de garanties. Ne pas avoir à craindre le chômage, être assuré, même avant la vieillesse, d'être à l'abri du besoin, bénéficier, pour soi-même et pour les siens, de très appréciables facilités de transport, pouvoir compter en cas de maladie sur des salaires ou des demi-salaires, sur des soins médicaux ou des médicaments, pouvoir, à meilleur compte, se procurer dans les économats d'excellentes provisions, voilà les avantages aperçus et appréciés par les moins informés.

Quoiqu'on connaisse vaguement le détail des institutions patronales des Compagnies, c'en est assez pour que soit jugé sévèrement ce chantage abominable que serait une grève des chemins de fer, entreprise d'un cœur léger pour le plus grand dommage du pays tout entier, par des gens peu instruits de leur propre intérêt et oublieux de tout ce qui a déjà été fait pour eux.

Emile DARSY.

(*Petit Journal*).

Chronique Electorale

Le repporter chargé de la chronique électorale disait dans le dernier numéro de *Sisteron-Journal* que dans le canton de Sisteron aucun candidat n'avait mis le nez à la fenêtre. Ce repporter est un frère ignorantin, d'ailleurs cela lui a été déjà dit par un collaborateur carnavalesque de notre confrère qui voit la paille et non la poutre. De notre côté, nous le lui répétons. Aussi, il sera cassé aux gages.

En effet, cet ignare nous a fait imprimer que pas un citoyen ne sollicitait les très hautes obligations de Conseiller d'arrondissement lorsque au scrutin de dimanche, au dépouillement, l'on trouve douze noms, — douze apôtres — dans la boîte à surprise. Avouez que cela s'appelle être aveugle.

Ces noms pris au hazard et un peu partout ont donné les résultats suivants :

Bernard 50 voix, Garcin 6, Vollaire 2, Silvestre 2, Nicolas 2, Laugier 1, Peytral 2, Mac-Adaras 1, Nury 2, Nevière 2, Laborde 5, Roche 3.

En pareille occasion le trop plein nuit, il n'en faut pas tant ; deux noms suffisent, il faut que la qualité supplée à la quantité. C'est pour cela qu'un deuxième tour est nécessaire pour le 31 Juillet.

* * *

A Noyers si les électeurs n'ont aucune suite dans leurs idées ils ont au moins pour eux l'art de bacler une élection en cinq sec Il est vrai que la tâche était facile. Deux candidats seulement se trouvaient en présence, M. Bermond de Vaulx, conservateur, et M. Joly, député.

M. Joly a été battu dans son propre canton où il semblait y mettre en réserve toute sa force et s'en servir au moment opportun. Pourquoi ce revirement d'opinion chez ses fidèles sujets. Allez chercher. Est-ce qu'on peut savoir ce qui boue dans la marmite d'un électeur. Enfin, la chose est jugée et bien jugée. M. Bermond de

© VILLE DE SISTERON

Vaulx sera Conseiller général et M. Joly ne le sera pas. Ainsi en ont décidé les citoyens de Noyers. Tant mieux pour eux,

Voici les résultats :

Inscrits, 827 ; votants, 647 ; suffrages exprimés, 604. MM. de Bermond de Vaulx, progressiste, 351 voix (*élu*) ; Joly, député, soc. ind., 253.

M. Hubbard, ancien député, conseiller genéral sortant ne s'est pas représenté.

* * *

A Volonne, les élections ont marché tout [autrement,

Tel que l'on croyait voir arriver dernier arrive bon premier et celui que l'on supposait arriver premier arrive dernier. Encore un mystère électoral qu'il ne faut pas approfondir.

Cinq candidats se disputaient l'honneur d'êtres représentants de ce canton ; aucun n'est arrivé au premier tour. La lutte est à recommencer à deux seulement ; les trois autres mal servis par la fortune laissent le champ libre : M. Berenguier se désiste en faveur du général Mac-Adaras, reste à savoir si les électeurs l'entendront de cette oreille. M. Heyriès se retire purement et simplement, ainsi que M. Lieutaud.

On comprendra l'insistance du Général à être membre de l'assemblée départementale. L'élection sénatoriale qui va avoir lieu le 28 août prochain est le but que vise le général et certainement s'il était élu au Conseil général ce serait toujours un avantage sur bien d'autres candidats. Mais en attendant de gravir les marches du Sénat, il est essentiel de sortir victorieux des urnes dimanche prochaîn.

Le concurrent du général est M. Seyrignac arrivé deuxième au scrutin du 24 Juillet. Qui des deux sortira triomphant de l'urne. Espérons et souhaitons que les électeurs du canton de Volonne sauront faire un bon choix entre le premier et le second.

Voici le résultat des élections de dimanche dernier :

Inscrits, 1.197 ; votants, 742 : suffrages exprimés, 729. MM. Mac-Adaras, rad.-soc., 239 voix ; Seyrignac, rad.-soc., 205 ; Berenguier, rad.-soc. conseiller général sortant, 132 ; docteur Heyriès, rad.-soc., 126 ; Lieutaud progressiste, 27. *Ballottage*.

Quant à la commune de Mison, ses électeurs avaient cru bien faire en s'abstenant de mettre un bulletin dans la boîte à surprise. Il n'y a donc pas eu d'élection.

Néroué

Légende tirée de la litérature malgache

Ortografe simplifiée

Néroué était la fille de Radamara, le terrible et cruel roi des Samalaves ; elle était belle et bonne ; aussi était elle aimée de toute la tribu.

Le roi résolut de la marier au riche guerrier Tasmazou, qui possédait de grand troupeaux de bœufs et de moutons.

Or, Néroué aimait Dijali, le beau berger qui, le soir. à la fraîcheur du crépuscule, faisait paître ses moutons en chantant des romances d'amour.

La princesse et le berger s'étaient rencontrés et, subitement, ils s'étaient aimés ; l'amante avait été ravie de la beauté du pâtre et avait été troublée par l'accent timide et doux de ses premiers aveux.

Cependant, le cruel roi des Samalaves avait dit à sa fille :

— Si tu refuse d'épouser le riche Tasmazou, mes serviteurs te précipiterons du haut des rochers et ton corps, privé de sépulture servira de pâture aux bêtes des nuits.

A contre cœur. la pauvre Méroué avait promis en versant d'abondantes larmes.

On était à la veille du mariage, tout était prêt pour l'imposante cérémonie ; le grand bonze avait dressé l'autel du sacrifice et commandé les victuailles pour le grand festin; les guerriers avait fourbi les lances et les *saccas* afin de bien figurer à la parade ; enfin, depuis l'aube, les crieurs munis de grands porte-voix avaient dans tous les quartiers de la tribu, annoncé à grands cris la « bonne nouvelle ».

Tout le peuple était dans la joie, seule la pauvre Néroué pleurait dans sa chambre clissée de bambous blancs. Accoudée à la fenêtre, elle regardait tristement les eaux bleues de la rivière qui serpentait au pied de sa demeure. Les petites vagues clapoteuses qui coulaient lentement, puis disparaissaient pour ne plus revenir, lui remémoraient l'image de son bonheur qui s'enfuyait lui aussi, à tout jamais perdu !

Soudain une timide voix se fit entendre :

— Néroué !

C'était Dijali qui, dans une barque, arrivait sous sa fenêtre.

— Comment, c'est toi, aimé ! fuis vite de ces lieux, car si on t'apercevait il t'arriverait malheur !

— J'ai voulu te voir une dernière fois, Néroué, avant de m'exiler pour toujours. J'ai voulu te dire une dernière fois combien je t'aime !

— Oh ! je sais que tu m'aime bien, mais que veux tu mon père est inflexible, il faut que j'épouse Tasmazou.

— Je t'aurais rendue si heureuse, Néroué, je ne demandais qu'à être ton esclave. qu'à satisfaire tes désirs, tes moindres caprices ; chaque jour, à tes pieds, j'aurais murmuré : je t'aime ! chaque jour, je t'aurais tellement entourée de baisers et de douces caresses que tu aurais fini par oublier, toi princesse, ma naissance humble de pauvre berger.

Adieu, Néroué, sois heureuse et que Zanhar, le dieu bon, te protège !

Néroué pleurait. Subitement elle sécha ses larmes et ayant hélé Dijali qui s'en allait tristement, elle s'écria :

— Puisque nous ne pouvons être heureux qu'ensemble, ensemble fuyons pour goûter le le bonheur. Et lestement, elle sauta dans le frêle esquif, qui glissa rapidement entre les deux rives verdoyantes.

Un doux bruit de baisers se mêla au clapotement des flots bleus · lès ténèbres du crépuacule devenues de plus en plus intenses et discrètes, gardèrent le mystère des caresses.

Quelques années plus tard, le vieux roi étant mort, Néroué et Dijali sortirent de leur retraite amoureuse et regagnèrent leur douce patrie, Dijali fut nommé roi des Samalaves et fit le bonheur de ses sujets.

MARIE ROZE.

Chronique Locale

SISTERON

Conseil d'Arrondissement

Scrutin du 31 Juillet

Au moment de mettre sous presse nous apprenons avec plaisir les candidatures au Conseil d'arrondissement des citoyens

Louis BERNARD

Maire de Saint-Geniez
Conseiller d'Arrondissement sortant

et de

Albert CHOLIN

Tailleur de pierres à Sisteron

présentés par les comités radicaux et radicaux socialistes réunis.

Nous ne saurions trop recommander ces candidatures aux suffrages des électeurs, car elles feront, nous en sommes certains, l'union de tous les républicains du canton de Sisteron.

Election sénatoriale. — Dans notre dernier numéro nous avons annoncé la candidature de M. Malon à la succession du regretté sénateur Defarges.

M. Malon qui est président du Conseil général où il représente le canton de Valensole, n'est pas un inconnu pour nous. Nous l'avons vu fréquemment dans nos murs et notamment il y a deux ans, aux fêtes de Paul Arène où il représentait le Conseil général.

Nul ne nous paraît plus qualifié pour recueillir la succession du vieux républicain qu'était le sénateur Defarge.

M. Fruchier de Digne, sollicite également le mandat de sénateur.

M. Henry Michel, ancien député d'Arles, fait connaître qu'il est lui aussi, candidat aux élections sénatoriales.

Collège de Sisteron. — M. Habiague, professeur d'histoire au collège de Sisteron est nommé en la même qualité au collège de Montelimar.

M. Peyre, professeur d'histoire au collège de Nyons est nommé au même titre au Collège de Sisteron.

* * *

M. Rippert Raoul, élève au Collède Sisteron vient d'être reçu dans un très bon rang à l'Ecole Normale d'Avignon.

Nos meilleures félicitations au jeune lauréat.

Acte de dévouement. — C'est avec plaisir que nous portons à la connaissance de nos concitoyens l'acte de dévouement accompli par le caporal Lefrançois du 4e tirailleurs à Tunis, qui, en compagnie du sergent Calombani et du caporal Frimigacci, ont à eux trois sauvé d'une mort certaine un jeune garçon qui se trouvait sur un radeau désemparé et que le vent emportait au large dans le golfe de Tunis. Cet acte de dévouement porté à la connaissance du général Pistor commandant la division d'occupation de Tunisie a valu au caporal Lefrançois une citation à l'ordre du jour de l'armée et les félicitations du général auxquelles nous joignons les nôtres. Le caporal Lefrançois est le fils de Mme et M. Lefrançois, nouvellement promu sous-ingénieur des Ponts-et-Chaussées, à Sisteron.

Délégués sénatoriaux. — Le Conseil municipal s'est réuni samedi soir, à 6 heures, pour procéder à l'élection des neufs délégués devant prendre part à l'élection sénatoriale du 28 août Ont été élus : MM. Michel Marius, Vollaire Emile, Besaudun Frédéric, Arnaud Gaston, Rippert Albert, Nègre Paul, Bontoux Charles, Imbert Germain et Nevière Baptistin. Délégués suppléants : MM. Garcin Désiré et Rolland Félicien. Tous les délégués ont délaré accepter leur mandat. Le Conseil a ensuite voté un subvention de 25 francs à la Société scolaire de Tir.

Société de Tir « La Durance » — Demain dimanche 31 juillet aura lieu, au stand de la Société, dans les glacis du Fort, un grand concours de tir au fusil Lebel et à la carabine Lebel.

Conditions du concours : 1o au fusil Lebel : 2 séries de 6 cartouches, (la seconde facultative sur cible à 5 zones).

Position : debout, à genoux ou couché.

1er prix : un appareil photographique Kodak ;
2e prix : une lampe sur pied ;
3e prix : une paire de coupes ;
4e prix : une paires de molletières drap ;
5e prix : une casquette touriste ;
6e prix : une bouteille de liqueur ;
7e prix : un étui à cigarettes.

2o à la Carabine : Séries de 5 cartouches, (nombre illimité, le carton le plus élevé compte pour le concours)

1er prix : un réveil matin ;
2e prix : un livre d'art ;

Le concours sera ouvert de 8 h. à 11 h. du matin et de 2 h. à 5 heures du soir. Il se continuera le dimanche 7 août aux mêmes heures.

Il est ouvert à tous les tireurs, sociétaires ou non.

Musique. — Ce soir à 9 heures la musique se fera entendre dans la Rue de Provence.

Hygiène. — Serait-ce trop demander si l'on priait les agents municipaux de vouloir laver à grand eau au moins une fois par semaine l'égout qui reçoit les eaux soufrées du Palais des délices de M. Vollaire. Les odeurs qui se dégagent n'ont certes rien de bien agréable et n'égaleront jamais celles des extraits de Lorenzy-Palanca.

Un jet de pompe s. v. p.

La Gaule Sisteronnaise. — Les membres de la Société de pêche " La Gaule Sisteronnaise " sont priés de verser leur cotisation de l'année entre les mains du trésorier, M. Bécarud, avant le 15 août. Passé ce délai les cotisations seront recouvrées à domicile et majorées de 0,15 c. pour frais de recouvrement. Les nouveaux adhérents peuvent également se faire inscrire soit chez M. Razaud, secrétaire, soit chez le trésorier.

A louer de suite un vaste local, situé au centre de la ville, pouvant servir d'entrepôt ou bien garage pour automobile par son entrée et la sortie faciles.

S'adresser au bureau du journal.

Nos compatriotes habitant Marseille et Aix sont informés que *Sisteron-Journal* est en vente à Marseille, Kiosque en face l'Alcazar, Cours Belzunce, et au Kiosque N° 12 des Allées de Meihan ; à Aix, chez M. Martinet, tabacs et journaux, Cours Mirabeau.

Vieux journaux, pouvant servir de papier d'emballage, sont à vendre au bureau du journal.

ETAT-CIVIL

du 23 au 29 juillet 1910

NAISSANCES

Ferro Urbain-Emile. — Julien-Marcelle-Adeline Jeanne.

MARIAGES

Néant.

DÉCÈS

Jeaume Alexis, propriétaire, 75 ans, rue Droite. — Richaud Philippe, cordonnier, 78 ans, hospice,

Pour ESTOMAC, INTESTINS, DIABÈTE,

Buvez VICHY-GÉNÉREUSE

Agit où d'autres eaux de Vichy échouent

Précaution Indispensable

Le succès toujours croissant de la Poudre Louis Legras a suscité bien des imitations. Aussi recommandons-nous d'exiger sur l'étiquette et l'enveloppe bleue de la boîte les mots " Louis Legras ". En effet, ce remède qui a obtenu la plus haute recompense a l'Exposition Universelle de 1900, est le seul qui calme instantanément les plus violents accès d'asthme, de catarrhe, d'oppression, de toux de vieilles bronchites et guérisse progressivement. Une boite est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta à Paris.

Par les chaleurs

Vous ne voulaisserez pas abattre si vous savez à temps fortifier votre organisme et lui donner des forces pour résister à la fournaise. Pour cela rien de tel que de boire l'eau reconstituante " récorporante des globules " de **Bussang**.

SAVON du CONGO Blancheur du Teint VICTOR VAISSIER

© VILLE DE SISTERON

P.-L.-M. — La Compagnie P.L.M. a l'honneur d'informer le pubic qu'elle mettra en marche, pendant les vacances de 1910, deux trains spéciaux, à prix très réduits, de **Paris** sur le **Dauphiné.**

Des affiches apposées dans les gare font connaitre, en détail, au public les conditions d'horaire et de prix (Exemple : Paris-Grenoble et retour, 3e classe 32f. 50.)

* * *

Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerannée

Exposition Universelle et internationale à Bruxelles

La Cie P.L.M. d'accord avec la Cie du Nord émet, dans toutes les gares de son réseau *des billets d'aller et retour à destination de Paris,* avec réduction de 25 o|o en 1e classé et 20 o|o en 2e et 3e classes.

Emission tous les jours au départ de toutes les gares dans un délai de 48 heures (à première réquisition dans certaines grandes gares).

Validité : 15 jours (sans prolongation).

Ces billets sont délivrés conjointement avec des billets d'aller et retour de Paris-Nord à Bruxelles, valable 10 jours.

Franchise de bagages de 30 kilogrammes sur les parcours français ; aucune franchise sur les parcours belges.

* * *

Cartes d'Excursions

(1re, 2me et 3e classes ou de famille) dans le *Dauphiné*, la *Savoie,* le *Jura*, l'*Auvergne*, et les *Cérennes.*

Emission dans toutes les gares du réseau, du 15 juin au 15 septembre, Ces cartes donnent droit à : *la libre circulation pendant 15 ou 30 jours* sur les lignes de la zône choisie ; *un voyage aller et retour* avec arrêts facultatifs entre le point de départ et l'une quelconque des gares du périmètre de la zône. Si ce voyage dépasse 300 kilomètres, les prix sont augmentés pour chaque kilomètres en plus, de 0 fr. 065 en 1re classe, 0 fr. 045 en 2e classe, 0 fr. 03 en 3e classe.

Les cartes de famille comportent les réductions suivantes sur les prix des cartes individuelles : 2e carte, 10 o|o ; 3e carte, 20 o|o ; 4e carte, 30 olo ; 5e carte, 40 o|o ; 6e carte et les suivantes, 50 o|o.

La demande de cartes doit être faite sur un formulaire (délivré dans les gares) et être adressée, avec un portrait photographié de chacun des titulaires, à Paris : 6 heures avant le départ du train ; 3 jours à l'avance dans les autres gares.

GUERISON DES HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

BANDAGES SANS RESSORTS.

L'étranglement provient des causes variées et le danger n'échappe plus à personne. La défectuosité du bandage est la cause directe des accidents. La hernie en se déplaçant sous le bandage occasionne souvent, outre l'étranglement, des troubles généraux tels que coliques, maux de reins et digestions pénibles qui provoquent à leur tour des pertubations générales dans tout l'organisme du malade et abrègent ainsi son existence.

REMÊDE

La cause première du mal est la défectuosité du bandage qui mal contectionné laisse échapper la hernie : aussi le développement s'accentue de jour en jour et sa contention devient dès lors fort pénible.

Le remède contre la hernie est la découverte de l'honorable spécialiste M. GLASER de Paris, dont la haute valeur professionnelle et les 30 années de pratique sont les justes résultats de ses travaux scientifiques. Inventeur d'un appareil sans resssort à la fois le plus léger et le plus doux, pouvant se porter même la nuit, M. GLASER a consacré la moitié de son existence à l'étude de cet appareil : ses efforts ont été couronnés d'un succès éclatant, aussi les plus hautes récompenses et une mention honorable de M. le Ministre lui ont été decernées.

En portant cet appareil la hernie s'efface : c'est comme si elle n'existait plus ; maintenue jour et nuit elle ne peut se déplacer et tenue ainsi en respect tel le liquide dans une bouteille bouchée, elle disparait en peu de temps. C'est ainsi que des milliers de cas ont été guéris. Aussi le hernieux ne saurait-il mieux placer sa confiance qu'en l'appareil GLASER.

Résumons-nous

1. — Dès l'application de cet appareil le malade éprouve un bien être inexprimable, la hernie refoulée ne sort plus, il supprime par conséquent l'étranglement et évite par la même l'opération sanglante.

2. — Plus de coliques, plus de maux de reins ni de digestions pénibles. Les troubles généraux n'existant plus la longévité du patient est de nouveau assurée. Tels sont dans ces grandes lignes, les résultats que procure l'ingénieux appareil de M. GLASER.

En publiant ces lignes nous avons conscience d'avoir rempli un devoir envers la société et si tous les malades des deux sexes atteints de hernies sont véritablement désireux de se soulager et d'assurer leur existence, le moment est venu, l'heure a sonnée pour enfin venir faire une visite au dévoué spécialiste qui les recevra à :

SISTERON, le 21 août, Hôtel des Acacias,
FORCALQUIER, le 22, Hôtel Crouset,
DIGNE, le 23 Hôtel Boyer-Mistre,
MANOSQUE, le 24, Hôtel Pascal.

Le traité de la hernie est envoyée discrètement et gratis sur demande à M GLASER, à Courbevoie (Seine).

Chemins de fer de Paris Lyon-Méditerrannée

BILLETS D'ALLER ET RETOUR
de Vacances

à prix réduits, — 1re, 2e, 3e classes — pour familles d'au moins trois personnes.

Emission du 15 juin au 15 septembre.

Validité jusqu'au 5 novembre 1910.

PRIX : Les deux premières personnes paient le tarif général, la troisième personne bénéficie d'une réduction de 50 o|o, la 4 et chacune des suivantes d'une réduction de 75 o|o.

Arrêts facultatifs aux gares de l'itinéraire.

Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

A louer présentement

VASTE LOCAL

S'adresser à l'imprimerie du *Sisteron-Journal*

A Vendre Une bibliothèque de livres ecclésiastiques en très bon état. Bonne occasion.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Une roue hydraulique de 4 m. 50 de diamètre. S'adresser au bureau du journal.

RUCHES à vendre. S'adresser à M. Honoré BRUNET, route de Noyers.

AUX BUVEURS DE VICHY

Plus une eau est fraiche, mieux elle agit.

VICHY GÉNÉREUSE est expédiée fco gare, en France, 30 fr. caisse 50 bouteilles, contre mandat à Cie Gdes Sources Vichy-Généreuse, 265 1er, r. de Nîmes, à Vichy.

HUILE D'OLIVE garantie pure

Vierge fruitée.....	1.80	le litre
Surfine extra.....	1.70	»
Fine 1re qualité...	1.60	»

Rendue franco. Représentants sont demandés

Jean Montagnier, propriétaire fabricant

MANOSQUE

A Louer de suite

Jolie Villa et grand jardin arrosable

à Sisteron, quartier de la GARE

9 pièces, avec serre

S'adresser à Me TURCAN, notaire à Sisteron.

Hôtel de la Jetée

Entièrement construit et meublé à neuf

8, Rue Croix de Marbre

NICE

Dernier confort. — Lumière électrique. — Salle de bains. — Garage.

Recommandé aux familles. — Arrangement pour séjour.

PRIX MODÉRÉS

English Spoken. — Man spricht Deutsche

Paul VALENTY, propriétaire
Ex-maître d'hôtel à Forcalquier (B.-A).

LECTURES POUR TOUS

Après les prouesses que viennent d'accomplir nos officiers-aviateurs, chacun se demande quel pourra être, dans les guerres de l'avenir, le rôle des dirigeables et aéroplanes, Les **Lectures pour Tous** nous les montrent à l'œuvre, dans un article d'une saisissante actualité.

Ils sont légion, au moment des vacances, ceux qui ne veulent pas partir sans emporter le numéro de JUILLET de l'attrayante revue illustrée. Avec ses onze articles illustrés de frappantes illustrations qui nous promènent tour à tour, à la cour du nouveau roi d'Angleterre, au palais océnographique, dans l'atelier d'un grand artiste, chez le savant dont on parle, ce numéro réalise vraiment le souhait de tous ceux qui cherchent dans la lecture une substantielle distraction.

Voulez vous connaître le sommaire de ce numéro varié entre tous ? voici les titres des articles qu'il contient :

S. M. Georges V, souverain du Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande. — Les insectes racontés par un témoin de leur vie. — Créons-nous une flotte de guerre aérienne. — Plaisirs champêtres, dessins. — *La maison où l'on dort*, roman. — *Il pleure dans mon cœur*, poésie de Paul VERLAINE. musique de Edouard DETRAUX. — *Chez l'auteur du « Gloria Victis », par* Ch. MOREAU VAUTHIER. — *Il faut être deux pour se battre,* nouvelle, par MAX et Alex FISCHER. — *Une heure de conversation avec S. A. S. le Prince de Monaco*, par Emile BERR. — *Tigres, alligators et autres bêtes de trait. — Nourrir la mère pour sauver l'enfant. — Un sport terrien et aquatique. — La chasse à la loutre.*

Abonnements. — Un an : Paris, 6 fr, ; Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr. — Le numéro 50 centimes.

LA VIE HEUREUSE

Le Vingtième Siècle, ère de tendresse, d'intimité, de confiance entre parents et enfants sera le « Siècle de l'Enfant ». Mais la tendresse, si passionnée fut-elle ne suffit point à assurer le bonheur de ceux que nous aimons ; il leur faut des soins éclairés, attentifs et nous devons exercer sur eux, surtout lorsqu'ils sont faibles et sans défense, une protection constante et avertie, il faut non seulement aimer, mais encore *savoir* aimer, et c'est ce qu'à comoris notre temps. L'idée qu'il faut protéger et soigner l'enfant — comme on protège un être infiniment précieux, un trésor — prend chaque jour plus de force. Les crèches, les dispensaires, les consultations de nourrissons, les ligues protectrices de l'enfance se multiplient, on commence à organiser des cours de pédagogie et d'hygiène enfantine. On sent de mieux en mieux la nécessité d'apprendre à soignér l'âme si le corps de nos fils et de nos filles,

Mais pour que les efforts, épars encore, donnent aux petits enfants et à leur mère toute la joie, toute la santé, tout le bonheur qu'en attendent ceux qui les ont créés, il etait nécessaire d'établir entre eux un lien permanent. Ce lien existe aujourd'hui, puisque la **Croix Blanche Vie Heureuse** vient de naître. Elle veut être le trait d'union entre toutes les initiatives tendant à améliorer le sort du tout petit, sur quelque point de France qu'elles se soient produites.

Le numéro du 15 juin de la **Vie Heureuse** contient un émouvant article de Mme Marguerite Rolland sur cette **Croix Blanche Vie Heureuse**, qui a pour présidente d honneur S. A. R. Mme la Duchesse de Vendôme De plus un bulletin servi gratuitement aux seuls abonnnés de la **Vie Heureuse**, les renseignera désormais sur la vie, le but, l'action, les résultats de toutes les œuvres de prévoyance et de charité qui s'occupent de l'enfance.

Nous sommes heureux d'être les interprètes de la **Croix Blanche Vie Heureuse** *et de demander en son nom à toutes les personnes s'intéressant aux œuvres de notre région consacrées à l'enfance, de se mettre sans retard en rapport avec elle et de lui adresser le 15 de chaque mois, 79, boulevard St-Germain, des renseignements concernant la vie de l'œuvre pendant le mois précédent et, le cas échéant, ses projets pour le mois à venir.*

Bulletin Financier

Le 3 o/o français est en reprise à 97.25.

Fonds d'Etats étrangers irréguliers : Turc 94.87 ; Extérieure 94,90 ; Russe 5 0|0 1906 104.65.

Sociétés de crédit lourdes ; Comptoir d'Escompte 845 ; Société générale 732 ; Banque Franco-Américaine 505.

Le groupe cuprifère est toujours hésitant ; Rio 1636.

Mines d'or mexicaines calmes ; Pedrazzini 130.50 ; Mercédès 53.25.

Les demandes de 1 à 4 obligations du Chemin de fer de Volga-Bougoulma sont servies intégralement ; celles de 5 à 25 reçoivent 5 obligations ; à partir de 26 et au dessus, il est réparti 5 o/o des demandes.

On peut encore obtenir au pair, c'est-à-dire à 50 fr., des actions de Las Medulas. Pour tous renseignements s'adresser au Comité de Paris, 54 rue de Châteaudun.

L'action Energie Industrielle vaut 111 ; l'obligation 481.

NOVEL.

42, rue Notre-Dame des Victoires, Paris.

ON DEMANDE un apprenti à l'imprimerie du *Sisteron Journal.*

ROYAL WINDSOR

LE CÉLÈBRE

RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux tombent-ils ?

Si oui, employez le ROYAL WINDSOR

Ce produit *par excellence* **rend aux Cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles, arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Résultats inespérés. Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR.** Chez les Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. *Envoi franco du prospectus sur demande.* Entrepôt : 28, Rue d'Enghien, PARIS.

70 ANNÉES DE SUCCÈS

L'Alcool de Menthe de

RICQLÈS

stimule l'estomac, guérit les indigestions, dissipe les nausées.

L'Alcool de Menthe de

RICQLÈS

conserve les dents, assainit la bouche, préserve des épidémies.

Son usage est très économique.
Il s'emploie à faible dose (dix à vingt gouttes).

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

Cyclistes...

NE PAYEZ PAS
UNE ENVELOPPE VÉLO QUELCONQUE
DE 14 A 20 FRANCS
QUAND
L'ENVELOPPE A TRINGLES
MICHELIN
SE TROUVE CHEZ TOUS LES BONS AGENTS
ET NE SE VEND QUE
DIX FRANCS
MICHELIN NE FABRIQUE QU'UNE SEULE QUALITÉ

© VILLE DE SISTERON

CYCLISTES, AUTOMOBILISTES,

n'achetez rien ! ne faites rien réparer !

sans demander les prix sensationnels de gros à la manufacture de bicyclettes, vallée du Buëch, face l'usine électrique.

MAISON LA MIEUX OUTILLÉE DE LA RÉGION

se recommandant pour la réparation et transformations des voitures à des prix très réduits

Bicyclette routière extra, 90 fr. ; de course, 100 fr. ; dame et fillette, 90 fr. ; enfants, 65 fr.

— *Location voitures automobiles à 0,40 c. le kilomètre ou 35 francs la journée* —

APERCU DE QUELQUES PRIX

Enveloppe grise ou rouge, depuis	6,50
Enveloppe — — de marque	9
Chambre à air, qualité extra	5,50
Pose d'une valve.	0,90
Changer une jante acier	4
Changer une jante bois . . .	5
Pose d'une roue libre, extra . .	4,50
Changer un pignon arrière. ,	1,50
Changer une chaîne.	5
Pose d'un frein sur jante arrière	5
Pose — — avant	4
Changer une axe de pédalier .	4,50
Changer une cuvette.	1,50

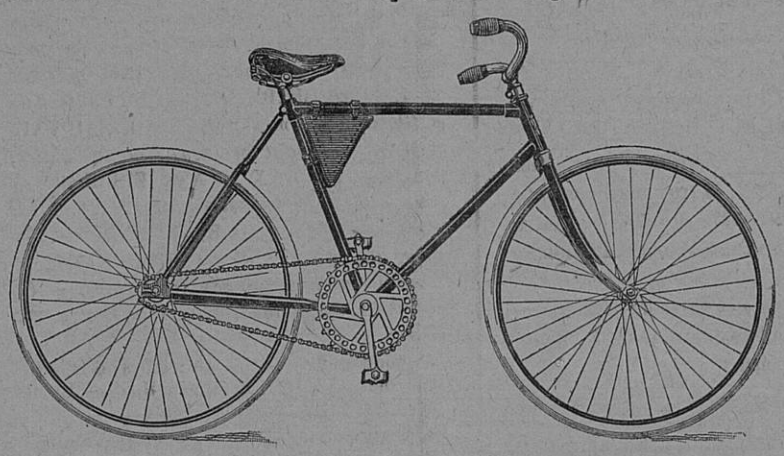

Pose d'un moyeu roue lib. frein	20 f.
Pose d'un moyeu chang. vitesse	45
Changer une fourche complète	7
Pose d'un rayon.	0,20
Réparer une chambre à air . .	0,30
Changer une manivelle.	2
Changer les billes, piéce. . . .	0,05
Guidon reversible.	3,50
Guidon genre poulain.	5,50
Changer les pédales, depuis . .	3
Selle de route, depuis. . . .	2,50
Selle de course, Atlett, ...	4,50

Accessoires complets — Cornet d'Appel — Lanternes — Cale-pieds — Dissolution — Poignées, — Timbres et tous articles concernant la vélocipédie et l'automobilisme à des prix stupéfiants.

DUNLOP

PNEUS-AUTOS

BANDES RONDES OU PLATES

FERRÉS CUIRASSE ARMÉE

CUIRASSE CANNELÉE

ENVELOPPES VOLCANISÉES

ENVELOPPES EXTRA-FORT VOLCANISÉES

ENVELOPPES EXTRA-FORT FAÇON MAIN

CHAMBRES A AIR EXTRA

LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

PNEUS-VELOS

DUNLOP

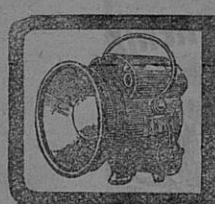

LE PHARE DUCELLIER VOIT TOUT

Vient de paraître :

L'AGENDA GALLIA

:: :: PRATIQUE :: ::
ÉLÉGANT :: SOLIDE

Le Mieux Documenté

Son Format : 35×15, reliure toile verte
Son nombre de Pages : 400 (Une par Jour)
Ses Renseignements : l'A.B.C. des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer

PRIX : 2 FR. 75

Chez tous les Libraires

HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

Gardez-Vous
des Bohémiens et des Chemineaux
leurs signes secrets et trucs dévoilés par

LA VIE À LA CAMPAGNE

Dans son Merveilleux Numéro Spécial

LA CHASSE EN 1909

25 Articles des 1ers spécialistes cynégétiques.
Couverture et 2 hors-texte en couleurs,
d'Admirables tableaux de Chasse
— 100 dessins et photographies —

En vente partout et chez Hachette et Cie

SPÉCIMEN d'un Numéro antérieur 0 fr. 25

HACHETTE & Cie
79, Bd Saint-Germain
Paris

PARAÎT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

Jardins & Basses-Cours

3 Fr. PAR AN

LE NUMÉRO : 15 CENTIMES.

ABONNEMENT REMBOURSÉ PAR UNE SUPERBE PRIME.

BON POUR UN ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS

à Jardins & Basses-Cours

Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)

Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

---

POUR FAIRE **PONDRE les POULES** tous les jours MÊME PAR LES PLUS grands froids de l'hiver

2.500 ŒUFS *par an pour 10 poules*

Demandez GRATIS et FRANCO **Notice** donnant les moyens certains d'arriver à ce résultat garanti et d'*éviter* ainsi que de *guérir* toutes les *maladies des poules*.

Ecr. COMPTOIR D'AVICULTURE, PREMONTRÉ (Aisne)

EAU DE TABLE MINÉRALE NATURELLE

DE

SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON

TONIQUE, DIGESTIVE

Souveraine dans les Maladies du Foie, des Reins, de l'Estomac

VENTE EN GROS :

à SISTERON : chez M. CHAUVIN Louis, épicier ;
à MANOSQUE : chez MM. TURIN et JOURDAN, limonadiers.
Et dans toutes les Pharmacies et bonnes Epiceries

Pour renseignements, écrire à M. LAURENT OLLIVIER, *place Jean-Marcellin, GAP (Hautes-Alpes)*

Le gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci contre Le Maire,

© VILLE DE SISTERON